

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
27

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 4 mars 2019

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

2/ Création d'une commission municipale « autorisations du droit du sol »

En séance du 21 décembre 2018, le conseil municipal avait validé la création de différentes commissions, dont la « commission environnement, urbanisme et déplacements ».

Au vu du nombre important de demandes d'autorisations du droit du sol (permis de construire, déclarations préalables,...) la création d'une commission spécialisée en la matière apparaît pertinente afin de permettre une bonne instruction de ces dossiers mais également des questions relatives à l'environnement et aux déplacements.

Dès lors, il est proposé :

- de maintenir l'actuelle commission « environnement, urbanisme et déplacements » et ses membres conformément à la délibération susvisée tout en convenant que les dossiers se rapportant aux autorisations du droit du sol relèveront dorénavant d'une commission ad hoc qui se réunira autant que l'actualité de ce type de dossier l'exigera,
- de créer ladite commission ad hoc, dénommée « commission autorisations du droit du sol » en charge des certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager,...
- de procéder à la composition de la « commission autorisations du droit du sol ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de constituer la commission « autorisations du droit du sol »

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection de ses membres sans recourir au scrutin secret

PROCEDE à la désignation des personnes suivantes en tant que membres de la commission « autorisations du droit du sol » :

- Vice-Président : Mme Karine QUIGNARD
- Membres : M. Jean KELLER, M. Jean-Marc LOTZ, M. Théo KLUMPP

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,





Le Maire,
Cécile DELATTRE

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2019

Application agréée: E. Legalle.com

99_DE-067-216703439-20190304-2019_03_04_